Fonds Air Bois : études de préfiguration

Pour : ADEME, Territoires
Date : 2023 - 2024 - 2025
Domaine : Forêt-Bois

Les études de préfiguration permettent aux collectivités qui souhaitent réduire les émissions dues au chauffage au bois d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un Fonds Air Bois.

Contexte

Le chauffage au bois présente l'avantage de mobiliser une ressource renouvelable souvent locale et économique mais il peut être à l'origine d'une pollution de l'air significative. Il est estimé que le parc national français de 6,5 millions d'appareils de chauffage au bois émet plus de 2 fois la quantité de particules fines émises dans l'air par le parc de 38 millions de voitures.

L'amélioration de la performance des appareils de chauffage au bois, significative au cours des dernières décennies, a permis la mise en marché d'appareils de chauffage au bois plus performant (rendements améliorés et réduction des émissions de polluants).

Face à ce constat, le Fonds Air Bois a été déployé, un dispositif soutenu par l'ADEME, visant à faciliter le renouvellement d'appareils de chauffages au bois sur les territoires par le biais d'une contribution financière incitative et sensibiliser les usagers aux enjeux et bonnes pratiques du chauffage au bois.

Objectifs

L'étude de préfiguration est un prérequis au co-financement d'un Fonds Air Bois qui peut être pris en charge par l'ADEME. Cette étude permet aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la réduction des émissions dues au chauffage au bois d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un tel fonds sur leur territoire.

L'objectif est également de prévoir et organiser différents aspects du Fonds Air Bois associés aux primes (modalités d'administration du fonds, communication grand public, mobilisation des professionnels, etc.) afin de guider la collectivité dans sa décision. Solagro a déjà accompagné plusieurs territoires sur le sujet : Montpellier Métropole, Bordeaux Métropole, Toulouse Métropole, Rennes Métropole, Tours Métropole, Nantes Métropole, Loire Forez Agglomération, ainsi que les Communautés de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, du Trièves, de Bièvre Est, du Gd Ouest Toulousain et du Grésivaudan.

Déroulement

La première étape de cette étude de préfiguration consiste en l'administration d'une enquête quantitative et qualitative auprès des ménages du territoire porteur de la démarche.

Cette enquête permet la caractérisation du parc d'appareils de chauffage qui constitue la base de scénarios de dimensionnements du fonds réalisés par la suite. Les scénarios comportent différentes composantes (renouvellements, modalités d'administration, dispositif de mobilisation de professionnels, dispositif de communication, etc.) qui constituent autant d'éléments ajustables en fonction des objectifs, moyens et ambitions des territoires.

Ces scénarios aboutissent à l'estimation de l'évolution de la consommation de bois bûche et de granulés sur le territoire, d'impacts en matière d'énergie produite et de réduction des émissions de particules (et notamment de PM 2,5).

Résultats

Le travail réalisé dans le cadre de ces études a permis aux territoires accompagnés d'estimer la pertinence de la mise en œuvre d'un tel fonds à leur échelle. Dans le cas où ce dispositif est apparu comme un levier pertinent à mobiliser pour contribuer à la réduction des émissions de particules fines, ces territoires se sont engagés dans un fonds air bois.